

Décision n°2025-19-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention pour l'organisation du Forum
« BiotechnoSUD »_2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu l'avis n°2025/17/04-7 du Conseil du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université en date du 17 avril 2025, portant sur l'objet de la présente décision,

Considérant la demande de subvention émanant de l'association des doctorants « Biotechno Marseille » ayant pour objet l'organisation du forum « BiotechnoSUD » édition 2025, qui se déroulera le 14 octobre 2025,

Considérant que cet événement a pour objectif d'informer les doctorants et étudiants en master sur les possibilités de poursuite de carrière à l'issue de leur formation, ainsi qu'un accompagnement dans la mise en place de leur projet professionnel avec les professionnels et employeurs du monde économique,

Considérant l'insertion professionnelle des étudiants s'inscrit pleinement dans les missions dévolues à Aix-Marseille Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total de deux mille euros (2 000 €) est accordée au titre de la participation de la Direction de la Formation Doctorale, dans le cadre de l'organisation du Forum « BiotechnoSUD », édition 2025, qui se déroulera le 14 octobre 2025.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la DFD : 9800DFDO.

Article 3 :

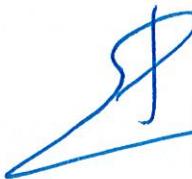
Les structures bénéficiaires sont tenues de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON



Publiée le : **21 JUIL. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 JUIL. 2025**